

Séjour jeunes – Bommès (33)

4 au 6 avril 2026



Autorisation parentale

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, autorise mon enfant à participer au séjour jeune du Comité Régional Nouvelle Aquitaine de Cyclotourisme qui se déroulera du samedi 4 avril au lundi 6 avril 2026 au lycée de la Tour Blanche à Bommès (33).

J'autorise l'équipe d'encadrement à :

- Prendre toute décision comme : soins d'urgence, hospitalisation, ...
- Récupérer mon enfant à l'hôpital ou au cabinet médical, suite à des soins.

Droit à l'image

J'autorise à titre gratuit, le Comité Régional Nouvelle Aquitaine, à photographier/filmer mon enfant dans le cadre du séjour.

Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication de l'association citée ci-dessus, pour ses besoins d'informations sur ses activités notamment sur son site internet, mais également de fournir le cas échéant les photos prises durant ce séjour à l'ensemble des participants.

Règles de vie au sein du groupe

Le/la jeune participant s'engage à :

- Ne pas apporter, ni utiliser d'objets dangereux : couteaux, briquets, etc.
- Ne pas apporter, ni consommer de produits illicites : tabac, stupéfiants, alcool, etc.
- Pas de mixité dans les chambres.
- Avoir un langage et un comportement corrects.
- Respecter les horaires (lever, coucher, repas, etc).
- Participer activement à la vie du groupe.
- Respecter le matériel, les camarades et les encadrants.
- Appliquer les consignes de l'équipe d'encadrement.
- Rouler en ayant un comportement responsable et en respectant les règles de sécurité.

En cas de non-respect, l'équipe d'encadrement se réserve le droit d'exclure le participant du séjour. Le représentant légal de l'enfant en sera immédiatement informé et devra venir récupérer son enfant sur le lieu du séjour à ses frais. Aucun remboursement du séjour ne sera possible.

Signature du participant

Signature du responsable légal